

ALERTE RAPIDE

RÉPONDRE À LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19 EN AFRIQUE



Le nombre de nouveaux cas de la COVID-19 signalés quotidiennement au cours des mois de juillet et août en Afrique a rapidement diminué. Cette tendance s'est inversée au cours du mois d'octobre, de nombreux pays connaissant désormais soit leur première augmentation importante du nombre de nouveaux cas de la COVID-19, soit leur deuxième vague de la pandémie.

Alors que la pandémie continue d'évoluer dans toute l'Afrique, il est nécessaire que les États membres de l'Union africaine **réévaluent, réorganisent et redynamisent** leurs activités d'intervention face à la COVID-19 sur le continent pour s'assurer que leurs pays sont prêts à faire face à une inévitable deuxième, voire une troisième vague de cas.

Afin d'essayer de ralentir la progression de la transmission et parvenir à contrôler la pandémie sur le continent, les CDC Afrique proposent que tous les États membres prennent les mesures



Rester vigilants

Les pays devraient s'adapter ou adopter les meilleures pratiques, stratégies, lignes directrices et recommandations proposées par les CDC Afrique et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à réduire la transmission. Les mesures prises devraient permettre de trouver un équilibre entre le fait de sauver des vies et celui de minimiser l'impact de la pandémie sur l'économie et le bien-être social des citoyens. Pour ce faire, les pays devraient

1. **Renforcer les systèmes de surveillance** pour repérer et isoler rapidement les nouveaux cas ainsi que pour suivre les tendances afin d'éclairer les efforts de réponse ;
2. **Produire les preuves et les données scientifiques supplémentaires** nécessaires pour prendre des décisions éclairées et réaffecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Ces efforts pourraient comprendre la mise en œuvre d'une surveillance rapide de la mortalité, des études de séroprévalence et d'autres activités systématiques en matière de recherches sanitaires et de mise en œuvre ;
3. **Renforcer la mise en œuvre du partenariat pour accélérer les tests de la COVID-19 (PACT)** en veillant à ce que des tests soient effectués, que les cas soient isolés et soignés et que les contacts soient retracés ;
4. **Continuer à renforcer les systèmes de santé** afin de relever tous les défis de santé publique, en particulier la fourniture de services de santé essentiels ; et
5. **Examiner et évaluer** les mesures sociales et de santé publique qui ont été prises lors des précédentes vagues de transmission afin de mieux comprendre lesquelles étaient efficaces, comment elles ont eu un impact sur d'autres systèmes essentiels de prestation de soins de santé, ainsi que leur acceptabilité et leur niveau de conformité par le public. Il convient de réévaluer les plans et les éléments déclencheurs de leur rétablissement.



1 Pour les États membres qui connaissent une augmentation du nombre de nouveaux cas

Les pays connaissant une augmentation du nombre de nouveaux cas devraient évaluer de manière critique l'état de mise en œuvre de toutes les mesures de prévention des infections et de la distanciation physique en place, s'attaquer aux obstacles à leur mise en œuvre et soutenir l'institution de mesures restrictives supplémentaires là où, et quand elles sont nécessaires, en fonction des données des programmes de surveillance. Ces mesures couvrent les activités suivantes :

1. **Poursuite de la généralisation des tests en introduisant des tests antigènes rapides** qui peuvent donner des résultats en 15 à 30 minutes, en particulier dans les points chauds ;
2. **Assurer** l'accès aux équipements de protection individuelle (EPI) et aux fournitures nécessaires aux tests ;
3. **Améliorer et accroître la recherche active de cas** pour améliorer l'identification des cas, l'isolement et les soins, et la recherche des contacts ;
4. **Renforcer les enquêtes** sur le terrain pour identifier les points chauds et les facteurs spécifiques de propagation de l'infection en vue d'une intervention ciblée ; et
5. **Accroître les campagnes de communication sur la santé publique**, y compris la communication sur les risques, pour renforcer l'adhésion aux mesures de santé publique et aux mesures sociales.



2 Pour les États membres qui voient **le nombre de nouveaux cas se stabiliser**

Les pays doivent continuer à mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle des infections, les mesures de santé publique et sociales et les lignes directrices qu'ils ont jugées efficaces pour enrayer la pandémie. Plus précisément, les États membres devraient :

1. **Poursuivre l'élargissement de l'accès aux services de dépistage** jusqu'à ce que le taux de positivité tombe en dessous de 5 % et maintenir en permanence le ratio de tests par cas au-dessus de 10
2. **Maintenir la recherche active de cas** pour améliorer l'identification des cas, l'isolement et les soins, et la recherche des contacts ;
3. **Générer des données et des preuves supplémentaires** pour guider l'ajustement des mesures de santé publique existantes et améliorer la réponse de la santé publique.
4. **Poursuivre les campagnes de messages de santé publique**, y compris la communication des risques, pour renforcer l'adhésion aux mesures de santé publique et aux mesures sociales.



3 Pour les États membres connaissant **une baisse du nombre de nouveaux cas**

1. **Continuer à garantir l'accès aux tests** pour s'assurer que le taux de positivité est inférieur à 5 % et maintenir le ratio de tests par cas au-dessus de 10 à tout moment.
2. **Assurer un suivi étroit** des tendances du nombre de nouveaux cas signalés, même si l'on intensifie la recherche active de cas et les enquêtes sur le terrain pour maintenir la tendance à la baisse des cas. Les cas doivent être rapidement isolés et traités, et les contacts doivent être recherchés.
3. Générer des données et des études de preuves supplémentaires **telles que les enquêtes sérologiques et la surveillance rapide de la mortalité**.
4. **Poursuivre les campagnes de messages de santé publique**, y compris la communication des risques, pour renforcer l'adhésion aux mesures de santé publique et aux mesures sociales.

Pour obtenir des ressources supplémentaires afin d'aider la réponse continentale à la COVID-19, veuillez consulter le lien suivant :

africacdc.org/covid-19/covid-19-resources/

► **Partenariat pour une réponse factuelle à la COVID-19 (PERC)**

[Tableau de bord du PERC](#)

[Rapports nationaux et régionaux](#)

► [Recommandations pour une réponse graduelle à la COVID-19](#)

► [Conseils sur la distanciation physique au niveau des communautés pendant la pandémie de la COVID-19](#)

► [Orientations sur l'assouplissement du confinement](#)

► [African Medical Supply Platform \(AMSP\)](#)

► [Plate-forme fiable pour les voyages dans le cadre de la COVID-19](#)

Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Afrique),
Commission de l'Union africaine Roosevelt Street W21 K19, Addis-Abeba, Éthiopie.

 +251 11 551 7700  africacdc@africa-union.org  www.africacdc.org  [africacdc](https://www.facebook.com/africacdc)  [@AfricaCDC](https://twitter.com/AfricaCDC)

RÉPONDRE À LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19 EN AFRIQUE

27 -11- 20

